

Séance du 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de février à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Saturnin Du Limet, dûment convoqué, à la salle de la Métairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BEDOUET, Maire.

Etaient présents : BEDOUET Gérard, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, CORMIER Catherine, ROGER Steve, BODIER Robert, CHABOT Freddy, BRETON Jérémy, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : MADIOT Isabelle, GOHIER Arnaud, COURCIER Delphine, RICHARD Mickaël, CELLIER Lydia.

Absente : JANITOR Angelina

M. Steve ROGER est élu secrétaire de séance.

Convention avec le CD 53 relative à l'aménagement des entrées d'agglomération dans l'emprise de la RD 287 sur la commune de Saint Saturnin Du Limet – 2021-04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'aménagement des entrées d'agglomération dans l'emprise de la RD 287 nécessite la passation d'une convention avec le conseil départemental de la Mayenne.

Cette convention définit les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement :

- Financement des travaux par la commune
- Entretien de l'ouvrage par la commune
- Ouvrage réalisé conformément aux textes législatifs et réglementaires applicables
- Ouvrage favorisant la sécurité routière

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide les termes de la convention avec le Conseil Départemental de la Mayenne,
- Autorise le Maire à signer la présente convention

Parc des Hunaudières – 2021-05

Suite à la réunion qui s'est tenu le mercredi 27 janvier dernier avec des représentants du syndicat de bassin de l'Oudon, le conseil municipal donne son accord pour poursuivre le projet d'aménagement du parc et de l'étang des Hunaudières tel que présenté lors de ladite séance à savoir : ajustement spontané du lit et accompagnement par des aménagements dits de renaturation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'acquérir une partie du parc d'un peu plus de 4 hectares comprenant un étang et une partie boisée. La valeur de ces parcelles peut être estimée sur la base d'environ 5 000 € l'hectare.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour :

- Faire une offre d'achat à l'EHPAD Letort La Chevronnais au prix de 0.50 cts d'euro le m²
- Faire borner la surface qui serait nécessaire au projet (soit un peu plus de 4 hectares)

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise le Maire à faire une offre d'achat à l'EHPAD Letort La Chevronnais au prix de 0.50 cts le m²
- Autorise le Maire à faire borner le terrain nécessaire au projet d'aménagement du Parc.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Tous les frais liés à cette opération (bornage, notaire...) seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal demande à ce que le système d'assainissement non collectif de l'établissement soit revu et que les rejets soient conformes à la réglementation en vigueur.

Immeuble 20, rue Principale – 2021-06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par M. Anthony MORIN, architecte, concernant la rénovation du bâtiment sis au 20, rue Principale en deux logements.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal donne son accord pour poursuivre le projet de rénovation du bâtiment en deux logements.

Monsieur le Maire, informe le conseil que la CCPC offre la possibilité d'aider financièrement les communes dans le cadre du contrat de territoire – volet habitat. Cela concerne notamment la revitalisation des centres bourgs par la revalorisation du parc existant. Pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, il convient de transmettre aux services concernés, au plus vite, le dossier communal que l'on souhaite déposer au titre de ce contrat avec les éléments chiffrés, la commune a jusqu'au 30 juin 2021 pour déposer le dossier complet. Le montant de l'aide pourrait atteindre 50 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'inscrire dans le contrat de territoire – volet habitat le programme de revalorisation du parc existant – Rénovation du bâtiment 20, rue Principale
- Sollicite l'aide financière de la communauté de communes du Pays de Craon rattachée à ce dispositif
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Mayenne Relance – Volet communal – 2021-07

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département du Plan Relance Mayenne. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoire.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 7 649.00 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du département existants dans le limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80% maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 1^{er} juillet 2021.

Au regard de ces éléments, Monsieur le maire propose d'affecter notre dotation au projet suivant :

Projet :

Démolition du bâtiment 1, Chemin du Brossais et du garage
Démolition du garage 20, rue Principale et de la salle de la crêperie
En vue de la rénovation en deux logements de l'ancien commerce

Estimation :

Démolition des bâtiments : 9 860.00 € HT – 11 832.00 TTC

Calendrier prévisionnel : Mai 2021

Plan de financement :

Département (Mayenne Relance) 7 649.00 €

Fonds propre de la commune..... 4 183.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet et de retient le calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 7 649.00 € HT
- Autorise le maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise LARDEUX d'un montant de 9 860.00 € HT (11 832.00 € TTC) pour ladémolition des bâtiments concernés.

Subventions 2021 – 2021-08

ORGANISMES	Montant accordé
Union Sportive Renazé / St Saturnin du Limet	800.00 €
Association Saturn' Anim (<i>courrier</i>)	800.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	800.00 €
Rencontre des St Saturnin	800.00 €
Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux	800.00 €
Associations Passions Partagées	800.00 €
Chambre des métiers (2 apprentis) 50 € par jeune	100.00 €
Croix rouge	50.00 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
SPA Laval (0.34 € par habitant)	175.71 €

Ass des Anciens Combattants de Renazé	100.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Alcool assistance	50.00 €
Le CAUE	100.00 €
A.F.M Téléthon53	80.00 €
Maison familiale de l'Hippodrome	0.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €
MFR IREO Des Herbiers (1 jeune)	50.00 €
Mayenne Nature Environnement	100.00€
APEL Le Prieuré - Classe 3 ^{ème} Callo	100.00 €

Roues Saturn' : Acceptation d'un don – 2021-09

Suite à la dissolution de l'association des Roues Saturn, cette dernière a décidé de reverser à la Commune l'excédent qui s'élève 1 747.24 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte le don reçu de l'association Roues Saturn qui sera affecté au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Droit de préemption urbain – N°2021-10

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente de la parcelle cadastrée section ZH n° 63 (20, Lotissement de la Thébaudière),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la dite parcelle.

Chantier Argent de Poche – 2021-11

Cette opération en lien avec la communauté de communes du Pays de Craon crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans inclus d'effectuer des petits chantiers de proximité de 3 heures à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (5 € par heure, soit 15 € par demi-journée).

Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil pour renouveler les chantiers argent de poche en juillet 2021. Les chantiers habituellement proposés sont :

- Désherbage
- Peinture
- Entretien de mobilier urbain
- Animation à la maison de retraite

- Diaporama (sauf en 2020)

Le conseil municipal approuve le dispositif « Argent de Poche » qui se déroulera en juillet prochain. Le conseil reste ouvert à toutes autres propositions de chantier. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Divers

- Eoliennes : Nous avons reçu une demande de rendez-vous de la société Volkswind (production d'électricité éolienne) qui pense qu'il existe sur notre commune un réel potentiel pour quelques éoliennes. Un rendez-vous sera pris avec la société afin d'entendre le projet.

Date de la prochaine réunion : 25 mars 2021